

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Circonscription de Belleville

PROCES-VERBAL N° 1 du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE	Ecole Primaire Le bourg 69 220 LANCIE
Date	5 novembre 2024
Commune	LANCIE

Participants	nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Mme Copéret, directrice- Mmes Buisson, Durieu, Piat, Plasse, Roinjard et Zerbib, enseignantes- Mme Pesce, adjointe aux affaires scolaires- Mme Bourrand, conseillère municipale- Mmes Bertrand, Cueto, et Moiroud et M. Bergon, représentants titulaires des parents d'élèves- Mmes Deso, Gauthier, Lefèvre, Margerand et Schwanen. <p><i>Excusés : M. Bessières (IEN)</i> <i>Mme Moiroud et M. Vason, représentants titulaire des parents d'élèves</i> <i>Mme Gauthier, représentante suppléante des parents d'élèves</i></p>	
Ordre du jour	
Début du conseil : 19h30	
Fin du conseil : 21h00	

Rédaction du procès- verbal

Désignation secrétaire de séance : Mme PIAT

Ordre du jour

1. Règlement du conseil d'école, compétences
2. Fonctionnement de l'école
3. Hygiène et sécurité
4. Actions pédagogiques
5. Périscolaire

La laïcité est le principe fondateur de l'École républicaine, depuis les lois Ferry (1882) et Goblet (1886). Dans sa mission première de « faire partager les valeurs de la République à tous les élèves », l'école transmet le sens du principe de laïcité qui est aux fondements de la citoyenneté.

La charte de laïcité a été remise aux responsables des élèves. Cette charte a été signée par tous les parents de l'école.

1/ Règlement du Conseil d'école, attributions

Le Conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental du 23 novembre 2018.

Entre autres, il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- Les actions pédagogiques et éducatives
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- Les conditions d'intégration des élèves handicapés
- Les activités périscolaires

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

La restauration scolaire
L'hygiène scolaire
La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République

Pour information, les attributions du conseil d'école sont énumérées sur le site Eduscol, consultable, sur internet.

<https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole>

2/ Fonctionnement de l'école

2.1 / Bilan de rentrée

Effectifs au 01/09/2024 : 124 élèves inscrits soit 13 PS, 12MS, 13 GS, 14 CP, 16 CE1, 18 CE2, 17 CM1, 21 CM2

Personnel enseignant :

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme Zerbib (Mme Buisson 1/2)	25	13	12						
Mme Piat (Mme Durieu ¼)	21			13	8				
Mme Plasse	22				6	16			
Mme Roinjard	28						18	10	
Mme Copéret (Mme Durieu ¼)	28							7	21

L'arrivée d'une nouvelle élève en cm1 est prévue dans la classe des cm1/cm2 à compter du 1^{er} décembre 2024.

Rencontres parents – enseignants : chaque enseignante a accueilli en début d'année les parents d'élèves pour une réunion d'informations. Des rencontres individuelles ont été tenues suite aux évaluations repères du mois de septembre, d'autres rencontres individuelles seront proposées tout au long de l'année, à la demande des parents ou des enseignants.

L'école dépend du Rased de Belleville (Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté) dont l'équipe est composée de Marie-France Lerousseau (maître G qui intervient sur le plan du comportement), Nathalie Marché (maître E qui traite les difficultés d'apprentissage) et Audrey Morand (psychologue scolaire). C'est l'équipe enseignante qui demande l'intervention du Rased auprès d'un élève après en avoir informé les parents. La décision de répondre positivement à la demande des enseignantes appartient au RASED.

Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu le 11 octobre 2024. Une seule liste était présentée avec 5 titulaires et 5 suppléants. Mmes Bertrand, Cueto, et Moiroud, ainsi que M. Bergon et Vason ont été élus en tant que représentants titulaires des parents d'élèves, les représentantes suppléantes sont Mmes Deso, Gauthier, Lefèvre, Margerand et Schwanen. Nous avons enregistré un taux de participation de 65.93%.

L'adresse mail des représentants de parents : deleg.parents.lancie@free.fr

2.2/ Vote du règlement intérieur

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le règlement départemental, fourni par le Directeur académique des services de l'Education Nationale, en date du 23 novembre 2018 a servi de référence à l'élaboration du règlement de l'école. Les principes fondamentaux du règlement départemental ont été ajoutés en préambule.

Ce règlement sera remis aux représentants légaux et il devra être signé par les deux **par les deux représentants légaux**

Le projet de ce règlement a été joint à l'invitation de ce conseil d'école. Ce nouveau règlement est voté à l'unanimité.

2.3/ ENT EDUMOOV (Educartable)

Conforme au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), application autorisée par la DSDEN, cet outil permet de communiquer pour toute information utile en direction des parents. De ce fait, les impressions papier pour communiquer, seront réduites et seront limitées au strict nécessaire.

Par classe, il propose des fonctionnalités :

- de communication enseignant-parents

- de cahier de texte

- de journal de vie

- de livrets d'évaluation qui seront transférés sur le LSU à l'aide d'une interface.

3/ Hygiène et sécurité

Premier exercice d'évacuation : il a eu lieu le 17 septembre 2024. Deux exercices à quelques minutes d'intervalle ont été réalisés en maternelle et en élémentaire. L'ensemble des cinq classes a été évacué sans problème. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement observé.

Un exercice PPMS « risques majeurs » a été réalisé le 15 octobre, le matin. Tout s'est passé dans l'ordre. L'exercice PPMS « attentat intrusion » aura lieu lors de la deuxième période.

Registre de santé et de sécurité au travail : il permet de signaler tout ce qui peut paraître dangereux à l'école (risque avéré ou qui pourrait survenir). Ce registre se trouve dans le bureau de l'école dans un classeur sur l'étagère principale

Protocole pHARe

Comme il a déjà été indiqué lors du conseil d'école du 5 mars 2024, La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 5 précise que : « aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.»

Les écoles de la circonscription de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS se sont engagées dans le programme pHARe via la charte d'engagement. Une équipe ressource de circonscription a été créée par l'IEN et un protocole de prise en charge des situations de harcèlement a été élaboré à destination des écoles de la circonscription. Le protocole décrit propose les différentes étapes du processus de traitement.

Sous la responsabilité de la direction d'école, les enseignantes sont désignées au sein de l'équipe éducative pour organiser le traitement de la situation.

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Dans le cadre du traitement des situations, les enfants pourront être rencontrés en entretien individuel par l'équipe ressource de la circonscription ou par l'équipe enseignante de l'école. Cela ne signifie aucunement qu'ils sont soupçonnés d'avoir participé à des brimades mais qu'ils sont associés au traitement d'une situation.

Ce traitement consiste en une approche « non blâmante » (Méthode de la Préoccupation Partagée), ce choix est fait exclusivement dans l'intérêt de l'enfant victime, afin d'éviter tout risque de représailles. Cela ne veut pas dire que toute sanction est écartée du dispositif, mais simplement en suspens le temps de l'intervention de l'équipe.

Des affichages sont présents dans l'école et dans les classes et les enfants savent qu'ils peuvent à tout moment solliciter les enseignantes.

Un gendarme de Fleurie devrait faire une intervention sur le harcèlement pour les deux classes de cycle 3. (courant mars-avril).

4/ Actions pédagogiques

4.1/ Projets

4.1.1 Rappel sur le projet d'école

Axe 1 : Renforcer la maîtrise de la langue : mise en place de rallyes lecture sur les documents (histoire, géographie, sciences), romans ...

Axe 2 : Devenir un éco-citoyen : Consommation responsable, prévention et réduction des déchets, découverte de la tradition beaujolaise (accompagnement de la CCSB)

Axe 3 : Parcours santé, mieux habiter : être sensibiliser aux premiers secours, savoir donner les premiers secours, appréhender les risques domestiques

4.1.2 Projets de l'année

Une participation au marathon du 23 novembre 2024 est prévue, un départ pour les plus grands aura lieu au départ de la course à Fleurie, à 8h30, et il y aura plusieurs départs jusqu'à la place des Pasquiers, lieu d'arrivée. Les enfants de toute l'école sont concernés y compris les élèves de petite section qui courront autour de la place des Pasquiers, possibilité de venir déguisé.

Cycle piscine, les élèves de GS, CP, CE1 sont concernés, à partir du 20 janvier 2025 jusqu'au 9 juin (chaque lundi matin). Il s'agit d'une familiarisation avec le milieu aquatique. Les enfants travaillent ainsi les entrées dans l'eau, l'immersion et les déplacements. Cette activité est encadrée par les enseignantes des deux classes et les maîtres-nageurs.

Objectif : faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité, il s'agit d'un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans. Cette activité est obligatoire. L'activité piscine est dorénavant financée par la CCSB (transport et location du bassin).

Projet « Ecole et cinéma » Les enfants de chaque cycle se rendront au cinéma, « Le Singulier » de Belleville pour assister à trois projections :

Cycle 1 : Monsieur et Monsieur – Jardins enchantés – Le petit chat curieux

Cycle 2 : Ernest et Célestine – Microcosmos - Jiburo

Cycle 3 : L'île de Black Mor – Chantons sous la pluie – Rouge comme la pluie

Les frais de transport sont pris en charge par la Communauté de communes et le prix de la séance est financé par le Sou des écoles.

Animations scolaires proposées par la CCSB : Gestion des déchets et Espaces naturels Sensibles : tri et recyclage – Prévention et réduction des déchets (cycle 2) – la tradition beaujolaise (cycle 3)

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) a retenu notre candidature aux propositions d'animations scolaires sur les milieux aquatiques pour les 3 classes : CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.

Intervenant musique, Gérard Tollombert interviendra pendant le second semestre, un spectacle sera présenté le vendredi 27 juin 2025 à 19 heures à l'espace Capella. Nous remercions la mairie et le sou des écoles pour le financement de cette activité.

L'infirmière scolaire interviendra sur l'éducation sexuelle pour les cycle 3 (Compétence dans le BOEN n°31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023) et sur la découverte du corps pour les cycle 2.

Un voyage scolaire sera organisé du 5 au 7 mai 2025. Les enfants des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 se rendront au château de Guédelon le lundi 5 mai, ils seront hébergés les soirs des 5 et 6 mai dans le centre de Gué de Frise. Le mardi, une visite dans les carrières d'Aubigny est prévue et le mercredi matin, les enfants suivront des activités dans le centre. Le retour est prévu le mercredi en fin de journée.

Ce voyage sera financé en grande partie par le Sou des écoles (coût total de 25 000 €), une modique participation sera demandée aux parents.

Les classes de maternelle (PS à GS) feront, le mardi 6 mai, une sortie scolaire à la ferme.

Projet théâtre : les élèves des trois classes CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2 ainsi que les CP de Mme PIAT vont travailler avec la compagnie « les petites utopies » pendant 1 semaine et demi à raison de 5 ateliers par classe. Il y aura une restitution commune aux trois classes sans public extérieur. Les élèves iront voir un spectacle de la compagnie au théâtre de la Grenette le 5 ou le 6 décembre. En lien avec ces ateliers, la compagnie présentera un spectacle le vendredi 29 novembre, le soir, dans la salle Capella à Lancié . Ces ateliers sont financés par la mairie de Lancié et par la CCSB que l'équipe enseignante remercie.

Un spectacle de Noël est prévu le 12 décembre 2024 pour les classes de PS-MS, GS-CP, CP-CE1 financé par le Sou des Ecoles.

Le vendredi 20 décembre, les élèves présenteront des chants de Noël dans la cour de la maternelle. Le Sou des écoles sera présent comme chaque année à cette manifestation avec une buvette.

L'équipe enseignante remercie les membres du Sou des écoles pour le financement des voyages, sorties, cadeaux de Noël, participation à la venue d'intervenants, ... **Tout cela ne pourrait exister sans l'investissement des membres du Sou des écoles.**

4.2 / Suivi des apprentissages

Les évaluations repères ont été effectuées pour toutes les classes à partir du CP et les parents ont tous eu le retour des évaluations pour leur enfant. Un premier point sur les évaluations sera réalisé fin janvier puis un autre en fin d'année scolaire.

4.3/ Organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires)

Elles sont assurées par les enseignantes le soir après 16h30. Les APC sont facultatives, une demande écrite est transmise aux parents et ces derniers donnent ou ne donnent pas l'autorisation à leur enfant d'y participer.

5/ Péricolaire

Au niveau de la cantine, un équilibre a été retrouvé à tous les niveaux (menus, accompagnements des enfants...)

Question des parents :

Pourquoi n'y a-t-il pas de parents agréés pour accompagner à la piscine ? Les effectifs actuels ne rendent pas obligatoire la présence d'un parent agréé.

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

A la cantine, est-il possible d'avoir un laitage à la place du fruit pour les enfants qui ne mangent pas de fruits ? Les personnes de la cantine équilibrent le repas sur l'ensemble du menu. Il peut arriver qu'il y ait un laitage et pas de fruit ou l'inverse.

Comment vont se passer les travaux de l'école ? Premiers travaux à la cantine durant l'été 2025 puis les classes du RDC : rénovation énergétique, isolation...

Séance levée à 21h00 .

Prénom, nom du secrétaire de séance
Catherine Piat

Prénom, nom de la directrice d'école
Béatrice Copéret

Date : le 06/11/2024

Date : le 06/11/2024



Signature



Signature

CONSEIL D'ECOLE